

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Projet de création de la Réserve Naturelle Régionale du Pourra-Domaine du Ranquet.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décider de donner un avis favorable à la création de la Réserve Naturelle Régionale du Pourra-Domaine du Ranquet, sous réserve de la mise en conformité du projet de règlement de la Réserve naturelle régionale avec les contraintes et obligations préexistantes du Département maître d'ouvrage de la gestion des deux routes départementales RD51 et RD51a, ainsi qu'aux obligations légales de débroussaillage.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**